Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat nomme un nouveau président du Conseil d'administration de la BCV

Dans les circonstances actuelles, le Conseil d'Etat n'est plus en mesure de renouveler sa confiance à M. Gilbert Duchoud, président du Conseil d'administration de la BCV. Le Gouvernement a décidé de mettre fin au mandat de M.Duchoud, avec effet au 18 avril, et de désigner Me Alain Hirsch, personnalité reconnue du monde juridique et bancaire, en qualité de président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Etat fait pleine et entière confiance à Me Hirsch, à M. Pierre Fischer, actuel président de la Direction générale, ainsi qu'à l'encadrement de la banque pour redonner à celle-ci la sérénité dont elle a besoin.

La Commission fédérale des banques (CFB) a interrogé récemment la BCV sur les responsabilités à l'origine des défaillances graves en matière de provisionnement des crédits à risque. Aux yeux du Conseil d'Etat, les interrogations de la CFB portent au premier chef sur M. Duchoud du fait de ses responsabilités passées et présentes au sein de la banque. A ce jour, les réponses apportées à la CFB n'apparaissent pas satisfaisantes. Le Gouvernement ne peut donc manifester sa confiance à l'égard du président du Conseil d'administration. Il considère en outre que la commission poursuivra ses investigations, situation incompatible avec la préparation de l'augmentation de capital de la BCV à laquelle participera le canton. Dans ces circonstances, le Conseil d'Etat se voit contraint de mettre un terme au mandat de M. Duchoud.

Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a désigné Me Alain Hirsch, membre de la Commission fédérale des banques pendant 16 ans, président de la Commission de régulation de la Bourse suisse, puis de la Commission des OPA, titulaire durant 28 ans de la chaire de droit commercial à l'Université de Genève.

Me Hirsch a toutes les compétences et la disponibilité nécessaires pour contribuer avec les organes de la banque au climat de confiance dont elle a besoin.

Me Alain Hirsch est nommé pour une période de deux ans, en raison de la limite d'âge fixée par la banque pour siéger à son Conseil d'administration. Cette période sera mise à profit pour exécuter les nouvelles dispositions légales concernant le Conseil d'administration, procéder à l'augmentation de capital et préparer sereinement l'avenir de la banque. Dans l'immédiat, le rapport d'audit complémentaire confié à Arthur Andersen est terminé. Le Conseil d'Etat l'a reçu ces derniers jours et l'étudie actuellement. Il n'apparaît à ce stade pas d'éléments inquiétants pour l'avenir de l'établissement cantonal. Le Gouvernement et la BCV informeront plus complètement sur ce rapport dans les semaines à venir.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 avril 2002

Charles Favre, chef du Département des finances (021/316 20 00) Alain Hirsch (022/ 318 30 00)